
L'ÉGLISE ET LE CHÂTEAU EN MÂCONNAIS

(X^{ÈME}–XIII^{ÈME} SIÈCLES)¹

*Nathanaël NIMMEEGEERS**



A la première vue, tout oppose l'Eglise au château. En fait, les rapports qu'ils entretiennent se révèlent extrêmement complexes. Un colloque tenu à Commarque en 1988 a permis d'apporter un éclairage nouveau sur ce sujet.² D'importantes nuances régionales se dégagent.

Le cas du Mâconnais se révèle sur ce point particulièrement intéressant.³ Le maillage paroissial y est dense et très ancien. En effet, sur les 52 finages concernés par cette étude sont constituées 62 paroisses, pour la plupart fondées avant le X^{ème} siècle.⁴ Elles sont regroupées au sein de quatre archiprêtrés faisant partie du diocèse de Mâcon.⁵ La présence de deux puissantes abbayes, Cluny à l'Ouest et Tournus au Nord, renforce la puissance de l'Eglise (voir carte).

Anciennement implantée, elle évolue fortement tandis que se multiplient, entre le X^{ème} et le XIII^{ème} siècles, les habitats fortifiés. Pendant cette période, de la fondation des premiers châteaux jusqu'à la fin de la première grande vague de construction de maisons fortes, apparaissent en effet 38 sites de tous types.⁶

Il s'agit donc de dégager les spécificités des rapports Église-château en Mâconnais pour mesurer lequel de ces deux acteurs parvient à assumer un rôle de centralité.

Au niveau local, dans le cadre étroit de la paroisse, les habitats fortifiés entretiennent des liens particuliers avec les implantations ecclésiales. Les sociétés châtelaines, à plus large échelle, sont interlocutrices de l'institution Église. Enfin, dans une perspective plutôt géopolitique, l'Église et le château s'affrontent dans de puissantes luttes d'influences. Ces trois points seront analysés successivement.

* Professeur agrégé d'Histoire. Doctorant Université de Bourgogne. Chargé de cours à l'Université de Bourgogne.

1. HABITATS FORTIFIÉS ET PÔLES ECCLÉSIASTIQUES

Il s'agit d'analyser leurs rapports géographiques pour mesurer leur influence réciproque.

1. La position des sites par rapport aux églises paroissiales

Très complexe à étudier, elle doit être abordée avec un maximum de précautions. Dans l'état actuel des connaissances, il apparaît presque impossible de

conceptualiser la moindre attitude sur ce sujet. Mais quelques observations peuvent être faites.

Tableau 1 : distance et position des sites par rapport à l'église paroissiale.

Siècle	Nombre de Sites	Distance moyenne	Position des sites par rapport à l'Eglise paroissiale														
			N	NE	E SE	SE	S SE	S SW	SW	W S W	W	NW	N N W	Unis			
X ^e	4	318 m	2				1						1				
XI ^e	8	638 m		1	1	1		1		1	1					2	
XII ^e	3	990 m		1				1	1								
XIII ^e	23	940 m	2	4	3	5			1	2			2	1	3		
Totaux	38	849 m	4	6	4	6	1	2	2	3	1	3	1	5			

Jusque vers 1200, les habitats fortifiés semblent être édifiés, sinon au hasard, du moins sans souci d'orientation par rapport à l'église. Beaucoup de situations apparaissent mais n'émergent pas de véritable constante.⁷ Au XIII^{ème} siècle, en revanche, se distinguent des positions privilégiées. Ainsi, les sites se construisent plutôt au nord-est et au sud-est des centres paroissiaux. Une tendance à l'installation à l'est se fait jour lentement.⁸

Quelle piste de recherche s'offre pour tenter d'éclairer ce comportement assez nettement phasé ? Quel bénéfice tirer d'une position particulière vis-à-vis de l'église paroissiale à un moment où les habitats fortifiés augmentent leur assise économique ?

2. Le château, l'église et l'organisation de l'espace⁹

La distance moyenne séparant les églises paroissiales des sites se révèle assez importante. Elle s'établit autour de 800 mètres pour l'ensemble de la période (tableau 1). Des nuances chronologiques apparaissent toutefois.

Deux éléments explicatifs méritent considération :

- La topographie, comme la géologie, ont pu jouer un rôle dans cette évolution.
- La multiplication des sites après 1250 crée un manque d'espace poussant les châtelains à s'installer sur des terres vierges fortuitement situées à l'est des centres paroissiaux.

Malgré cela, aucune réponse définitive ne peut être apportée à cette question.

Aux X^{ème} et XI^{ème} siècles, les finages semblent organisés à partir des deux pôles que sont l'église paroissiale et l'habitat fortifié local. Ils sont cependant éloignés de plusieurs centaines de mètres en moyenne. Parfois, à l'inverse, comme à

Vézinet, ils forment une seule entité. Puis, dès la fin du XI^{ème} siècle, passé le temps de l'"encellulement", un mouvement d'éloignement des églises se fait jour. Il perdure jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle.¹⁰ Aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, les sites sont en moyenne distants d'environ mille mètres de leur centre paroissial. Certains en restent totalement en marge. La maison forte de la Milleroche, fondée à Azé au début du XIII^{ème} siècle, en montre l'exemple le plus frappant. Elle se trouve en effet à deux mille cinq cents mètres de l'église.

Cette évolution ne surprend pas, vu l'ancienneté du réseau paroissial, déjà fort solide lorsque le château fait son apparition dans les terroirs. Que penser alors du rôle de l'habitat fortifié dans la formation des paroisses ? Il fut presque réduit au néant. Les indices disponibles permettent de le supposer : le peuplement du Mâconnais prend essentiellement la forme de villages-tas groupés autour des églises paroissiales et les véritables bourgs castraux n'existent pas en

milieu rural. L'étude des sites associés aux églises permet de le montrer. Ils ne sont que cinq. Deux, l'Enclos du chapitre St-Vincent et le Bourg-St-Antoine, font partie de la ville de Mâcon. Ils n'ont pas participé à la création de cellules paroissiales, existant déjà de longue date. Ne subsistent alors, en milieu rural, que les châteaux du Petit Bussières, de Prissé et de Vézinet. Les deux premiers correspondent à une castralisation de l'habitat paysan, menée au XIII^{ème} siècle, tandis que les paroisses apparaissent bien antérieurement dans les textes.¹¹ Seul le cas de Vézinet, château tenu par l'évêque de Mâcon, paraît susceptible d'avoir donné le jour à une entité paroissiale.

Le Mâconnais des X^{ème}-XIII^{ème} siècles semble bien ne pas avoir connu de véritable "enchâtellement". Le regroupement des hommes en villages a correspondu à un mouvement volontaire de rassemblement autour des églises locales.

3. Sites castraux et fondations en milieu rural

A la campagne, les établissements d'assistance ou contemplatifs sont cernés par les habitats fortifiés (tableau 2).

Tableau 2 : établissements religieux ruraux et habitats fortifiés

Finage	Type	Siècle	Habitats fortifiés satellites et distances approximatives
Berzé-la-Ville	Prieuré	XI ^e	Château de Berzé-le-Châtel, X ^e s. (1500 m)
Bissy-la-Mâconnaise	Commanderie	XIII ^e	Maison forte de Bissy, XIII ^e s. (1800 m)
Bussières	Prieuré	XII ^e	Château enceinte du petit Bussières, XIII ^e s. (englobé)
Laizé	Monastère	XI ^e	Château du Bourg, XI ^e s. (constitutif)
Montbellet	Commanderie	XIII ^e	Château des Roches, XI ^e s. (1800 m)
Saint-Albain	Maladière	?	Château de Saint-Albain, XII ^e s. (200 m)
Sancé	Prieuré	?	Maison forte du Parc, XIII ^e s. (200 m)
Sancé	Maladière	XIII ^e	Maison forte du Parc, XIII ^e s. (600 m)
Solutré-Pouilly	Prieuré	XII ^e	Château de la Roche, XII ^e s. (constitutif)

Les habitats fortifiés peuvent être construits à peu de distance des maladières, des prieurés ou des monastères. Inversement, tel prieuré, comme celui de Berzé-la-Ville, est construit après l'érection du plus proche château. Les liens unissant alors les deux parties devaient osciller entre complémentarité et concurrence. La maison

forte de Sancé, par exemple, éloignée de quelques centaines de mètres des établissements religieux construits sur le finage, pouvait jouer une fonction protectrice toutefois monnayée. A la fin du XIV^{ème} siècle, elle perçoit en effet vingt livres de rentes annuelles sur le prieuré de Sancé.¹²

Les commanderies hospitalières, peuplées de moines-soldats, semblent avoir entretenu avec les habitats fortifiés laïcs une distance importante, aussi bien sur le plan géographique que relationnel. De manière générale, les châteaux n'entourent pas les commanderies. Elles leur demeurent finalement très semblables, tant par le rôle protecteur que par l'aspect physique. Le centre de Montbellet a parfaitement porté fortifications comme ses vestiges en témoignent.¹³ A la manière de deux pôles d'aimant identiques, sites laïcs et commanderies se repoussent.

A l'inverse, quelques établissements religieux se fondent aux habitats fortifiés. Un prieuré et un monastère donnent naissance à des châteaux, qui se développent directement autour d'eux. Le cas de la Roche de Solutré

est plus symptomatique. La butte bien connue est donnée à l'abbaye de Cluny au X^{ème} siècle. Les moines y installent un prieuré, sur l'ancienne place-forte protohistorique et le transforment au XII^{ème} siècle en véritable château.¹⁴ Ces sites "castralités" relèvent de l'abbaye de Cluny.

Au niveau de la paroisse, l'Eglise, fortement et anciennement implantée, bride sans conteste la puissance castrale. Dans les terroirs, le château peine à s'imposer et à occuper individuellement une véritable position de centralité.

Cette confrontation ne doit pas être surestimée. En effet, de nombreux châtelains entretiennent des liens serrés avec l'institution Église.

II. L'ÉGLISE ET LES SOCIÉTÉS CHÂTELAINES

Les châtelains laïcs, même s'ils s'opposent parfois au pouvoir ecclésiastique, ne peuvent s'en séparer totalement. Les différentes politiques familiales, le

comportement face aux œuvres de charité administrées par l'Église et les dévotions individuelles montrent la complexité des rapports qui les unissent.

1. Les politiques familiales et l'Eglise

Dans le système féodal, les liens se multiplient. Ils existent entre les seigneurs châtelains et les différents centres religieux. Ils prennent des formes solides et variées.

L'analyse juridique permet d'en mesurer l'importance. Les familles détenant des habitats fortifiés passent en effet de nombreux accords avec les diverses autorités ecclésiastiques. Les droits domestiques se partagent, non sans difficulté parfois. En 1250, par exemple, Hugues de Berzé parvient à trouver un arrangement avec l'abbé de Cluny dont certains justiciables, habitant les paroisses de l'ouest mâconnais, doivent aller guetter et défendre le château de Berzé-le-Châtel.¹⁵ Les intérêts fonciers font aussi l'objet de contrats, dans une contrée où

l'assise terrienne de l'Église reste exceptionnelle.

Ainsi, un laïc comme Perraudin, seigneur de la Bruyère, tient de l'abbé de Cluny des étangs proches de sa maison forte, situés sur le finage d'Igé.¹⁶

Par ailleurs, les châtelains occupent des fonctions ecclésiastiques. Les cadets de famille, de plus en plus nombreux, forment un vivier de moines. La satisfaction se fait alors double : les puinés économiquement encombrants, rejoignent le sein d'une Eglise qui recrute dans les hautes familles très généreuses.¹⁷

Enfin, il faut signaler le départ de châtelains mâconnais en croisade comme Jocerand de Brancion, mort en 1270 à la Mansourah.

2. Habitats fortifiés et établissements religieux urbains

Mâcon, la ville-château, concentre les hôpitaux. Celui du Bourgneuf est construit au XIII^{ème} siècle dans le quartier du même nom, fermé au XIV^{ème} siècle. L'hôpital St-Jacques occupe antérieurement le milieu du bourg St-Antoine. Deux commanderies se bâtent au XIII^{ème} siècle, l'une dans le quartier St-Antoine à l'intérieur des murailles et l'autre sur l'île St-Jean, qui fait face à la ville. A l'évidence, en milieu urbain, les habitats fortifiés et les fondations religieuses se complètent. Les secondes, tenues par des clercs, cherchent la protection des laïcs qui administrent les premières. Les autorités laïques participent ainsi au fonctionnement des centres d'accueil.

3. Les chapelles castrales, lieux de dévotion

La plupart des châteaux importants en possèdent. Mais leur présence provoque problème. En effet, qui peut et doit les desservir ? Et selon quelles modalités ? Pour les châteaux épiscopaux ou abbatiaux comme Vézelay, la desserte de la chapelle castrale doit certainement s'effectuer par le truchement d'un personnage mandaté par l'autorité religieuse compétente.¹⁹ Il peut fort bien n'être que le curé de la paroisse concernée. Pour les habitats fortifiés laïcs, il en va autrement. Les choses se compliquent d'autant plus que seul un cas de figure apparaît dans les textes.

Au milieu du XII^{ème} siècle, Hugues de Berzé donne la chapelle de son château au chapitre St-Vincent de Mâcon.²⁰ L'office y était-il dispensé par un clerc local ou plutôt par un prêtre ou un chanoine de Mâcon ? Vu la distance séparant la ville du lieu de culte, le chapelain devait faire partie des résidents habituels du château.

Certains sites ne possèdent pas de chapelle castrale mais leurs détenteurs trouvent parfois des moyens palliatifs ingénieux. Postés à très peu de distance de l'église paroissiale, ils l'utilisent comme

Ceux-ci entretiennent aussi de solides rapports avec les châtelains ruraux. Dès que se multiplient les textes s'accroissent les donations de terres ou les constitutions de rentes au profit des hôpitaux de Mâcon. Les acteurs ne sont autres que les détenteurs des habitats fortifiés ruraux. L'hôpital du Bourgneuf, le plus riche, perçoit à la fin du XIII^{ème} siècle des rentes de la famille de Vers.¹⁸ Cette attitude, qui se renforce à la fin du Moyen Âge, montre bien les rapports serrés qu'entretiennent les châtelains laïcs ruraux avec le milieu religieux urbain.

extension castrale. Le château du Petit Bussières, par exemple, a ceint l'église paroissiale de remparts en même temps que lui. Quant au château de Varennes-lès-Mâcon et la maison forte de Lugny, ils se situent à moins de vingt mètres de l'église. Le terme d'"églises castrales"²¹ semble bien convenir à ces situations.

L'étude sociale, qui dépasse le cadre assez étroit de la paroisse, fait donc apparaître de nouvelles constantes. Dans le Mâconnais des XI^{ème}-XIII^{ème} siècles, sociétés châtelaines et autorités ecclésiastiques s'imbriquent, se concertent et se confondent parfois en partie. La collaboration existe.

Toutefois il importe d'élargir encore le territoire d'investigation.

L'analyse géopolitique permet de penser les rapports Église-châteaux en termes de pouvoir. Elle fait apparaître une donnée essentielle : les deux protagonistes se livrent à une dure compétition.

III. L'ÉGLISE CONTRE LE CHÂTEAU

L'Église et le château tentent chacun d'occuper une position de centralité dans le Mâconnais médiéval. Cette attitude pousse à l'affrontement.

Parfois direct, il a lieu également de manière cachée. Les luttes ouvertes, la

politique castrale des autorités ecclésiastiques et son poids dans la multiplication des sites laïcs témoignent de son caractère polymorphe.

1. Les conflits palpables, les querelles de zones

Elles éclatent pendant la période d'implantation des habitats fortifiés dans les finages et de la création des espaces d'influences. Car c'est précisément de luttes expansionnistes dont il est ici question. A partir des alleux où il se dresse, le château crée une zone externe en spoliant si besoin terres et droits.²² Certains relèvent de l'Église. Les querelles commencent alors.

Il convient d'évoquer le problème de l'initiative des conflits : les châtelains tentent-ils de gagner en puissance aux dépens de l'Église ou les institutions religieuses pratiquent-elles une politique expansionniste? Dominique Barthélémy a montré récemment que la seconde situation prévalait dans le Vendômois.²³ En Mâconnais, les deux coexistent.

Les exemples les mieux connus, Berzé-le-Châtel et Igé, représentent les deux cas de figure. Les châtelains de Berzé sont en lutte presque perpétuelle avec l'abbaye de Cluny. Son cartulaire en porte de nombreuses marques que Georges Duby a mises en lumière.²⁴ A force de déprédations, l'abbé de Cluny en appelle au bailli de Mâcon en

1246.²⁵ Inversement, les seigneurs de Berzé enrichissent le temporel de l'abbaye dès la fin du X^{ème} siècle et multiplient les accords juridiques avec elle.²⁶ Si cette attitude ne surprend pas, au vu du mouvement de pacification entamé dès la fin du X^{ème} siècle,²⁷ elle révèle néanmoins la grande part de responsabilité châtelaine dans les conflits territoriaux.

En revanche, lorsque le comte de Mâcon décide de fortifier une maison placée entre Igé et Dommange en 1235 et que l'abbé de Cluny en appelle au roi, la situation est largement plus floue.²⁸ Personnage important, le représentant du roi en Mâconnais disposait du droit de fortifier. L'a-t-il utilisé abusivement pour s'étendre au-delà de ses alleux sur les propriétés ecclésiastiques? Il est permis d'en douter fortement, d'autant plus que le cartulaire de Cluny ne renferme pas d'extrait du jugement royal relatif à la requête de l'abbé. Peut-être l'Église s'était-elle faite pour l'occasion usurpatrice ou paranoïaque?

2. La politique castrale de l'Église

Pour lutter contre les puissances châtelaines laïques, les dignitaires ecclésiastiques érigent des habitats fortifiés. Sur 38 sites, pas moins de 10 relèvent des abbayes de Cluny et Tournus ou de l'évêque

de Mâcon (tableau 3 et carte page 221). Plus d'un sur quatre. Ainsi et paradoxalement, l'Église s'impose comme la première puissance castrale du Mâconnais.

**Tableau 3 : nombre d'habitats fortifiés relevant de l'Église
(entre parenthèses : évolution par siècle)**

Siècle	Détenteurs		
	Evêque de Mâcon	Abbaye de Cluny	Abbaye de Tournus
XI ^e	2	1	
XII ^e	3 (+1)	2 (+1)	
XIII ^e	5 (+2)	4 (+2)	1

L'Église mâconnaise possède un pouvoir castral hors du commun. Elle est très fortement implantée. Les évêques de Mâcon ont mené sans relâche une véritable politique de noyautage. Ils détiennent aussi bien des enceintes, comme à Mâcon et à Prissé, que des maisons fortes comme celle de Bissy-la-Mâconnaise. Quelques-uns des châteaux les plus importants du Mâconnais relèvent de leur autorité. Celui de Vézinet semble constituer une sorte de "repaire". Entretenu soigneusement, siège de l'archiprêtre du même nom, il semble garant de la présence épiscopale au nord de Mâcon. La plupart des châteaux tenus par les évêques de Mâcon sont administrés directement et rarement confiés à des laïcs. Le cas de Bissy-la-Mâconnaise, dont la famille de Lugny fait périodiquement hommage au long du XIV^{ème} siècle, constitue un contre-exemple.²⁹ Émanations d'un pouvoir ancré en milieu urbain, ces habitats fortifiés contribuent à

tisser de solides liens entre la ville et ses campagnes.

Les abbayes mènent également des politiques castrales. Celle de Cluny est la plus convaincante. Elle concerne essentiellement le nord-ouest mâconnais. Ce territoire est celui où l'influence clunisienne est la plus directe. Quant à l'abbaye de Tournus, elle ne détient au XIII^{ème} siècle qu'une seule maison forte, située de surcroît loin de son siège.

Une orientation générale apparaît toutefois. La cartographie permet de mettre en évidence la formation d'espaces dominés par les présences castrales ecclésiastiques. Dans les zones intermédiaires, coincées entre des espaces contrôlés par l'Église, subsistent des sites laïcs. Mais leurs détenteurs entretiennent, comme à Lugny, au nord de Mâcon, des liens avec les autorités ecclésiastiques.³⁰

3. Présence religieuse et développement castral laïc

L'analyse chronologique révèle un fait essentiel (tableau 3). Au XII^{ème} siècle, la quasi-totalité des habitats fortifiés construits le sont par les puissances ecclésiastiques.³¹ La cassure dans le développement castral, observée entre 1070 et 1250 en Mâconnais, pourrait tenir à un noyautage intervenant après la brusque multiplication des X^{ème} et XI^{ème} siècles.³² Il pourrait s'agir d'une sorte de retour en arrière, provoqué par l'Église, qui constituerait schématiquement une pause avant que n'intervienne le nouvel essor des maisons fortes du début du XIV^{ème} siècle.

L'analyse géographique confirme en partie cette hypothèse. Une observation essentielle permet de comprendre le rôle des

présences ecclésiastiques dans la fondation des sites laïcs : ceux-ci ne forment un maillage dense qu'au sud de la Petite Grosne. Or, cet espace, de superficie restreinte, possède une double spécificité :

- Il ne subit qu'assez indirectement l'influence des abbayes et du siège épiscopal : les premières en sont éloignées et le second se trouve concurrencé ici par les autorités urbaines laïques.
- Il ne comprend que trois sites détenus par l'Église et conséquemment, il affiche surtout une densité castrale ecclésiastique très faible, sans comparaison possible avec les situations plus septentrionales.

L'attitude castrale de l'Église et l'étendue de son influence semblent donc bien expliquer, en bonne partie, la répartition et les multiplications castrales mâconnaises.

L'Eglise, à l'échelle du Mâconnais, dispute donc fermement au château sa place de centralité. Elle utilise aussi bien l'attrait juridique que la puissance castrale elle-même en administrant et érigeant des habitats fortifiés bridant les expansions laïques.

Ce faisant, elle participe aux multiplications castrales tout en les régulant autant que possible.

Face à une Église très anciennement et très fortement implantée dans les finages, le château peine à s'affirmer comme un interlocuteur incontournable. A toutes les échelles, son importance est largement relativisée par la puissance ecclésiastique. Dans le cadre paroissial, les habitats fortifiés ne s'imposent finalement que très marginalement dans l'organisation spatiale des terroirs. D'autre part, les sociétés châtelaines doivent composer en permanence avec les autorités ecclésiastiques. Enfin, l'Église possède un immense avantage

géopolitique sur l'ensemble des seigneuries laïques.

Le nombre d'habitats fortifiés détenus par des laïcs, parfois peu liés aux instances religieuses, reste malgré tout impressionnant.³³

Leur puissance existe. Elle ne s'exprime pas clairement dans les structures visibles du cadre de vie quotidien, mais sa portée symbolique, domestique, économique et juridique ne doit pas être sous-estimée.

L'Église, face au château, demeure donc un interlocuteur incontournable. En Mâconnais, son assise des X^{ème}-XIII^{ème} siècles impressionne. Elle se maintient au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge.³⁴

Tout en luttant contre les effets néfastes de la mutation féodale, elle sait en tirer de substantiels bénéfices. Elle oblige le château à partager avec elle sa position de centralité.



N O T E S



¹ Abréviations utilisées dans cet article :

- **CC** = *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Ed. Bruel Alexandre et Bernard Albert, Imprimerie Nationale, Paris, 1876-1908.
- **CSV** = *Cartulaire de St-Vincent de Mâcon*, (plus connu sous le nom de livre enchaîné), Ed. Ragut François, Protat, Mâcon, 1864.
- **OPL** = *Obituaires de la province de Lyon*, t.2, Ed. Omot Henry et Brunel Clovis (dir. de), Imprimerie Nationale, Paris, 1955.
- **ADSL** = Archives Départementales de Saône-et-Loire.
- **AMM** = Archives Municipales de Mâcon.

² CHASTEL André (dir. de), *L'Église et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Sud-Ouest, Bordeaux, 1988.

³ Le Mâconnais est entendu ici au sens étroit du terme. Il ne comprend pour cette étude que la partie est de l'actuel arrondissement de Mâcon : les trois cantons de Mâcon, ceux de Lugny et de La Chapelle-de-Guinchay, plus la commune de Berzé-le-Châtel. L'ensemble ne totalise que 406 Km².

⁴ Nombreuses études sur ce point :

- CHAUME Maurice (abbé), *Les origines du duché de Bourgogne*, Rebourseau, Dijon, 2 t., vol., 1925-1937.
- CHAUME Maurice (abbé), *Les plus anciennes églises de Bourgogne*, Annales de Bourgogne, t.6, 1936, p.201-229.
- CHAVOT Théodore, *Le Mâconnais, géographie historique*, Protat, Mâcon, 1884.
- RAMEAU B. (abbé), *Les anciennes paroisses du diocèse de Mâcon*, manuscrit (ADSL : usuel), vers 1900.
- VIREY Jean, "Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon", Protat, Mâcon, 1934.

⁵ JEANTON Gabriel, *Pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille*, Protat, Mâcon, 1934-1938.

⁶ L'échantillon est assez représentatif car il comprend 4 enceintes, 13 châteaux, 20 maisons fortes et une motte castrale. Le cas des églises fortifiées ne sera pas abordé dans cette étude.

⁷ Il faut noter toutefois la présence d'un sérieux problème statistique : seuls 15 sites sont alors considérés. Un tel échantillon, de faible valeur numérique, n'autorise que peu de conclusions solides.

⁸ Une autre direction privilégiée est le sud-est.

⁹ Eléments de comparaison dans DEBORD A., *L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'Ouest de la France, X^{ème}-XIV^{ème} siècles* in: CHASTEL André (dir; de), *L'Eglise et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Sud-Ouest, Bordeaux, 1988, p.26-44.

¹⁰ Sur le concept d'encellulement, voir FOSSIER Robert, *La société médiévale*, coll. U. A. Colin, Paris, 1991.

¹¹ Prissé : 1272, OPL, p.406-408 (paroisse évoquée en 979). Le Petit Bussières : 1324, AMM, FF2 n°1 (paroisse citée en 1080). Voir aussi CHAVOT Théodore, *Le Mâconnais, géographie historique*, Protat, Mâcon, 1884 et RAMEAU B. (abbé), "Les anciennes paroisses du diocèse du Mâcon", manuscrit (ADSL : usuel), vers 1900. Dans sa grande majorité, le réseau paroissial est largement constitué avant même l'apparition des premiers châteaux.

¹² 1368 et 1374, Archives Départementales de Côte-d'Or : B 10 437 p.22-24.

¹³ JEANTON Gabriel, *Les commanderies du temple Ste-Catherine de Montbellet et de Rougepon*", Protat, Mâcon, 1918.

¹⁴ Voir sur ce point ARCELIN Adrien, *Histoire du château de la Roche de Solutré*,

Annales de l'Académie de Mâcon, 2^{ème} série, t.2, 1880, p.106.

¹⁵ CC n°4930, t.6, p.421-423.

¹⁶ 1294, CC, n°5399, t.6, p.807.

¹⁷ DUBY Georges, *La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles dans la région mâconnaise*, A. Colin, Paris, 1953.

¹⁸ 1300 : AMM GG 147. La famille de Vers, solidement implantée au sud de Mâcon, détient la maison forte de La Bâtie (commune de La Chapelle-de-Guinchay).

¹⁹ Véritet (commune de Viré) : chapelle construite par Guichard, évêque de Mâcon. OPL (1276), p.405.

²⁰ 1144-1166, CSV n°500, p.324. Des traces archéologiques assez visibles en subsistent encore aujourd'hui, voir JACQUIER Elisabeth, *Le château de Berzé-le-Châtel : Histoire et architecture*, mémoire de maîtrise, Histoire de l'Art, Lyon II, dactylographié, 1987. Eléments de comparaison et d'information, pour la morphologie des chapelles castrales, non traitée dans cette étude, dans GARDELLES J., *Les chapelles castrales en France. Essai de synthèse*, in : CHASTEL 132-148.

²¹ Sur les chapelles castrales, voir par exemple AVRIL J., "Eglise paroissiales et chapelles de châteaux aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles", in : "Seigneurs et seigneuries au Moyen Age", CTHS, Paris, 1993, p.4616480 et BILLOT C. ; "Les saintes chapelles du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle", in : CHASTEL André (dir. de), "L'Eglise et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles", Sud-Ouest, Bordeaux, 1988, p.95-114.

²² BARTHELEMY Dominique, "L'ordre seigneurial (XI^{ème}-XII^{ème} siècle)", Seuil, Paris, 1992.

²³ BARTHELEMY Dominique, "La société dans le comté de Vendôme de l'An Mil au XIV^{ème} siècle", Fayard, Paris 1994.

²⁴ DUBY Georges, "La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècle dans la région mâconnaise", A. Colin, Paris, 1953.

²⁵ 1246 : CC n°4877 et 4878, t.6, p.382-386.

²⁶ Par exemple, peu de temps après la fondation du château : 989-999 : CC n°1810, t.3, p.61.

²⁷ Abondante bibliographie de Georges DUBY sur ce sujet. Voir par exemple les nombreuses pages consacrées aux mouvements de paix et à l'imaginaire féodal disséminées dans les études rééditées dans DUBY Georges, "Féodalité", coll. Quarto, Gallimard, Paris, 1997.

²⁸ CC n°4684 et 4690, t.5, p.205 et 209-210.

²⁹ ADSL G 108 n°10. Sur Véritet : nombreux travaux d'entretien relatés dans OPL p.73, 405-407-408.

³⁰ 1360 : hommage de Séguin de Lugny à l'évêque de Mâcon (ADSL G 108 n°10 f°2 r°).

³¹ Il est bien fragile de théoriser à partir des trois sites du XII^{ème} siècle. Ce nombre tient peut-être à la difficulté des seigneurs laïcs de bâtir des habitats fortifiés en raison de la puissance féodale de l'institution ecclésiastique. Au XII^{ème} siècle, seul le château de Salornay reste une création vraiment nouvelle. Les sites anciens de la Roche de Solutré et de St-Albain, tenus par l'abbaye de Cluny et l'évêque de Mâcon, sont brusquement fortifiés.

³² NIMMEGEERS Nathalie, *Les multiplications castrales en Mâconnais, X^{ème}-XV^{ème} siècles, l'habitat médiéval fortifié en Bourgogne du Sud*, SRA Bourgogne, Dijon, dactylographié, 1996.

³³ Ils sont 28 pour 406 Km². Cela représente une densité considérable de un site pour moins de 15 Km². De plus, elle s'amplifie au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles pour atteindre celle d'un site pour 7km².

³⁴ A la fin du XV^{ème} siècle, l'Église mâconnaise (évêché de Mâcon, abbayes de Tournus et de Cluny, collégiale St Pierre de Mâcon) détient au total 17 sites sur 75 recensés. Cela représente 23 % du total connu.

L'ÉGLISE ET LE CHÂTEAU EN MÂCONNAIS (X^e - XIII^e SIÈCLES) : CARTE DE SYNTHÈSE

